

Au carrefour de plusieurs disciplines (droit, médecine, paléontologie, etc.), l'odontologie médico-légale présente un intérêt certain en criminologie, notamment pour la recherche de l'identité des victimes

Entretien Sarah Caillaud Photos Sébastien Laval

L'identification par les dents

Chirurgien dentiste, Pierre Fronty est spécialisé en odontologie médico-légale. Expert près la cour d'appel de Poitiers, il enseigne également sa spécialité dans le cadre d'un diplôme universitaire de la faculté de médecine et de pharmacie de Poitiers.

L'Actualité. – Pourquoi la dent est-elle intéressante au niveau médico-légal ?

Pierre Fronty. – Contrairement au reste du corps, l'organe dentaire possède des qualités exceptionnelles en termes de résistance et de pérennité. Après la mort de l'individu, une dent peut résister très longtemps y compris dans des conditions extrêmes. Les magistrats nous font donc appel pour identifier des squelettes, des victimes noyées, des corps carbonisés ou en très mauvais état. En effet, lorsque l'ADN est inexploitable, nous pouvons toujours faire « parler les dents ». Ainsi, après le tsunami en Asie du Sud-Est (2004), selon les

pays concernés, 50 % à 95 % des victimes ont été identifiées grâce à leurs dents.

Quels secrets une dent peut-elle livrer sur un individu ?

La dent fournit de nombreux renseignements : anatomiques, physiologiques, pathologiques ou thérapeutiques. On peut notamment déterminer avec une certaine approximation l'âge et le sexe d'une personne, ainsi que ses habitudes de vie. Par exemple, l'usure des dents nous permet parfois de reconnaître un gaucher. Autre exemple, l'analyse d'un échantillon de tartre, à l'aide d'un spectrographe de masse, peut nous dire si l'individu se droguait, fumait ou suivait un traitement médical. Enfin, la denture d'une personne conserve les traces des pathologies bucco-dentaires, des actes chirurgicaux et des soins dentaires réalisés par des professionnels de santé. De la couronne au bridge, en passant par la prothèse ou l'amalgame, toutes ces traces quasiment indélébiles caractérisent un individu.

Chaque individu a donc une « carte d'identité » dentaire.

Chaque denture est unique. La grande variabilité des caractères rend possible l'identification. Nous sommes environ 60 millions de Français et il existe autant de dentures différentes.

J'ai imaginé un code numérique de neuf chiffres par dent définissant les caractéristiques de la denture d'un individu à un moment précis. Chaque code correspond à un état de la dent : si elle est présente, elle peut être saine, malade ou traitée, et si elle est absente, elle a pu être remplacée ou non. Ainsi, l'arrivée de l'informatique dans les cabinets dentaires et la numérisation des données bucco-dentaires faciliteront l'identification d'un individu inconnu.



Quelle est votre méthode de travail ?

Nous sommes sollicités pour des identifications unitaires ou de masse comme ce fut le cas lors du carambolage de l'autoroute A10 près de Poitiers en 2002. Si les enquêteurs proposent une identité pour chaque victime, nous comparons les indices post-mortem avec les données ante-mortem.

On s'appuie par exemple sur les dossiers médicaux, les fichiers dentaires, les radiographies ou les informations communiquées par la famille. Pour affirmer qu'il s'agit de la même personne, il faut donc trouver suffisamment de points de concordance entre ces données.

Lorsque nous ne disposons d'aucune identité présumée, nous établissons «une silhouette» de la victime (sexe, âge, habitudes de vie...) et parfois, nous réalisons une reconstruction faciale.

Vous avez analysé la mandibule d'Abel et la mâchoire de Toumaï. En paléontologie et en odontologie, les démarches sont finalement proches...

En matière d'identification, paléontologue et odontologue travaillent sur les os et les dents. Si le premier s'intéresse aux fossiles et le second aux hommes actuels, leur démarche est sensiblement identique. Notre méthode de travail a ainsi été la même dans le désert tchadien et sur l'autoroute A10. Dans les deux cas, nous quadrillons le terrain, nous réalisons des photographies, nous recherchons les pièces anatomiques, souvent en tamisant le sable du désert ou les résidus calcinés des véhicules. Ces pièces sont numérotées, analysées, radiographiées, reconstituées... Ainsi, à partir des os et des dents, la même méthodologie permet de mettre un nom sur une victime actuelle ou d'identifier un fossile vieux de plusieurs millions d'années. ■

Médecin légiste, l'expert du corps

Stomatologue, Michel Sapanet a finalement privilégié sa seconde spécialité. Expert près la cour d'appel de Poitiers, il dirige l'unité médecine légale du CHU de Poitiers qui réalise une soixantaine d'autopsies par an.

L'Actualité. – Dans quel cas fait-on appel à vous ?

Michel Sapanet. – Nous sommes requis par l'autorité judiciaire pour des suicides, des homicides, des victimes de la route ou des morts suspectes (affaires de bébés secoués par exemple). Contrairement aux idées reçues, nous ne travaillons pas uniquement sur des cadavres mais également sur des victimes vivantes. Nous réalisons des expertises dans des affaires de responsabilité médicale et nous évaluons par exemple les dommages pour des victimes d'agression ou d'accident de la route.



Quel est votre rôle dans une enquête criminelle ?

Le médecin légiste est l'expert du corps. Chargé d'estimer la date de la mort et de déterminer les causes et les circonstances de celle-ci, il intervient directement sur le lieu du crime. Les indices présents sur le corps et les éléments recueillis sur la scène de crime puis dans la salle d'autopsie lui permettent par exemple de déterminer la direction des coups de couteau, le trajet de la balle dans le corps ou encore la position de la victime par rapport à son agresseur. Ces constatations médico-légales peuvent être essentielles pour distinguer une agression d'une légitime défense.

Quels critères utilisez-vous pour dater la mort d'un individu ?

La prise de température et l'observation des phénomènes cadavériques sont des méthodes très efficaces à court terme. Dans les 24 à 36 heures suivant le décès, le corps devient rigide et une coloration

lie-de-vin apparaît sur certaines régions du corps du fait de la pesanteur. C'est ce qu'on appelle les lividités. La concentration du potassium dans l'humeur aqueuse de l'œil peut également nous renseigner. Mais, plus on s'éloigne de l'heure de la mort, plus ces données deviennent imprécises. Il faut alors utiliser d'autres méthodes telles que l'étude des insectes nécrophages, travail qui est confié aux experts en entomologie.

Pour les causes de la mort, il faut réaliser une autopsie...

Au préalable, nous effectuons un examen externe du corps et si possible un scanner corps entier. Puis, le légiste réalise des prélèvements qui sont envoyés à d'autres experts tels des cheveux pour l'analyse ADN ou les liquides du corps pour l'examen toxicologique. Enfin, chaque organe est étudié et disséqué pour détecter d'éventuelles anomalies (tumeurs, lésions traumatiques, hématomes, etc.).

L'autopsie n'est pas un acte médical anodin. Quelle relation entretenez-vous avec le corps du défunt ?

La notion de respect du défunt est très importante. Malgré cela, pendant l'autopsie, le corps devient un objet d'étude. Une fois l'examen terminé, la restauration tégumentaire, le toilettage et l'habillage du défunt lui permettent de retrouver sa dignité humaine. Pour un légiste, le respect de la personne passe par la recherche du coupable et l'élucidation de l'enquête.

LES CAHIERS

D'ODONTOLOGIE MÉDICO-LÉGALE

Les années de recherches menées par Pierre Fronty, Michel Sapanet et Charles Georget ont donné naissance aux Cahiers d'odontologie médico-légale. Publiée par Atlantique, les éditions de L'Actualité scientifique Poitou-Charentes, cette collection traite des différents aspects de cette discipline. Les trois premiers tomes sont consacrés à l'identification. Les prochains auront pour objet les dommages bucco-dentaires, les questions de responsabilité médicale, les morsures et les catastrophes. Pour clore cette collection d'environ dix volumes, un atlas iconographique est prévu.